



L'édito du Maire

Le conseil municipal et l'AS Perrouse collaborent depuis presque 50 ans à l'éducation de la jeunesse en milieu rural.

Les conseils municipaux qui se sont succédés et tous les présidents de l'AS Perrouse ont œuvré ensemble à l'installation des équipements nécessaires à la pratique du football (terrains, vestiaires), soit avec un financement communal subventionné, soit avec participation financière ou manuelle de l'association.

Cette harmonie a conduit à une attractivité envers l'association qui compte désormais 328 licenciés répartis en 25 équipes et qui fait partie des seuls 6 clubs de Haute-Saône dont les écoles de foot (garçons et filles) sont labellisées.

Une nouvelle étape de développement devenait nécessaire pour assurer la pérennité du club. Dans sa séance du 27 janvier 2016, le conseil municipal a voté une étude de faisabilité pour la construction d'un terrain synthétique, sachant que la commune n'avait ni la capacité administrative, ni la possibilité financière de porter le projet.

Lors des vœux 2017, je n'avais pas abordé le sujet, non par dissimulation, mais pour ne pas évoquer un problème dont je ne possédais pas tous les éléments administratifs et financiers. C'est désormais chose faite et vous trouverez dans ce numéro des informations sur le projet.

J'ai par expérience et intime conviction que l'éducation par le sport est porteuse d'espérance pour notre avenir.

Le Maire
Roland GASTINE



Alerte aux détritrus !

Les déchetteries permettent d'éliminer de nombreux déchets et encombrants. Il est donc déplorable de découvrir à proximité de nos routes forestières des détritrus tels que : canapé, fumier, branchages, articles ménagers...

Nul ne sait s'ils proviennent de notre commune ou d'une commune voisine... pour le moment.

Un peu de bon sens et de civisme ne seraient pas superflus.

Recensement des jeunes

Nous rappelons que tout jeune de 16 ans, garçon et fille, doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les trois mois après son 16^e anniversaire. Un certificat de recensement sera délivré une fois la formalité effectuée.

Journée défense et citoyenneté

La journée défense et citoyenneté (JDC) est obligatoire pour tous les jeunes, garçons et filles, l'année de leur 18 ans. La convocation est envoyée 45 jours avant la JDC. Cette journée est l'occasion d'informer les jeunes de leurs droits et devoir citoyens, de découvrir les enjeux de la défense nationale et les possibilités d'engagement, d'être sensibilisé au don du sang, de plaquettes et d'organes, etc.

À noter dans vos agendas

- ♦ **6 mai** : nettoyage de la commune. Les volontaires sont attendus devant la mairie à 9h où ils seront répartis en petit groupe pour nettoyer un secteur de la commune (sacs et gants fournis).
- ♦ **8 mai** : commémoration de la victoire des alliés en 1945. Après la cérémonie devant la plaque du souvenir à la mairie, les participants seront conviés au verre de l'amitié.
- ♦ **20 mai** : soirée méchoui organisée par l'AS Perrouse à la salle des fêtes.
- ♦ **8 juillet** : tournoi de foot au stade la journée et soirée dansante le soir à la salle des fêtes.

Comptes administratifs

Les budgets communaux et d'assainissement 2017 ont été votés lors du conseil municipal d'avril.

La commune a dépensé l'année dernière 2016 environ 115 000 € pour son fonctionnement.

Les **dépenses** se ventilent comme suit :

- ❶ pour 60 % : charges générales (électricité, combustibles, voirie, gardiennage de bois, etc.)
- ❷ pour 14 % : charges de personnel
- ❸ pour 20 % : indemnités des élus, services incendie et autres contributions
- ❹ pour 6 % : autres charges et reversement de contributions

Ses **recettes** proviennent :

- ❶ pour 30 % : ventes de bois, taxe d'affouage, redevances d'occupation du domaine public, etc.
- ❷ pour 24 % : taxes foncières et d'habitation
- ❸ pour 29 % : dotations de l'État et des collectivités territoriales
- ❹ pour 17 % : revenus locatifs

Du côté de l'investissement, cette année est marquée par les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes, couverts par un emprunt principal de 50 000 € et d'un prêt relais de 30 000 € pour la TVA en attendant son remboursement par l'État.

Le reste des investissements concerne des travaux de voirie ou des aménagements forestiers, sur le cimetière ou d'électrification de lotissements.

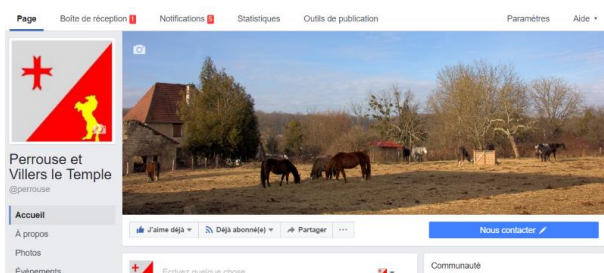
Au total, le budget communal s'élève à 468 781 € en augmentation de 130 000€ par rapport à l'année passée (du fait des travaux de la salle des fêtes). La commune reste nettement moins endettée que la moyenne malgré les nouveaux emprunts.

Du côté de l'assainissement, les recettes d'exploitation ont été cette année d'environ 17 000 €.

Site internet de la commune : www.perrouse.org

- ♦ conseils municipaux : www.perrouse.org/conseils.html
- ♦ ballades à pied ou à vélo : www.perrouse.org/balades.html
- ♦ histoire du village : www.perrouse.org/histoire.html
- ♦ l'Écho de Perrouse : www.perrouse.org/echo.html

Page Facebook : www.facebook.com/perrouse



Impôts

Le conseil s'est vu dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux en raison de la baisse de l'effort fiscal et l'apparition de charges nouvelles.

Les impôts étaient restés aux mêmes taux durant trois années (2014, 2015 et 2016). Il s'en est suivi une baisse des dotations de 5 275 € du fait de la baisse du ratio appelé « effort fiscal » en 2016.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2017, la commune doit désormais payer l'étude des permis de construire, à raison de 300 € par permis.

Les taux votés en 2017 tiennent compte de l'inflation qui a été en 2016 de 1,2%.

Les taux s'établissent désormais à :

Taxe d'habitation :	4,89 %
Foncier bâti :	9,07 %
Foncier non bâti :	37,04 %

Le produit attendu serait de 34 138 €.

Ces taux sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 2012-2013. À titre de comparaison, les taux moyens de la part communale pour tout le département de Haute-Saône et au niveau national sont de :

	H ^{te} Saône	National
Taxe d'habitation :	16,15%	24,38%
Foncier bâti :	17,34%	20,85%
Foncier non bâti :	37,29%	49,31%

Travaux de la salle des fêtes

L'agrandissement de la salle des fêtes comprend deux volets : d'une part, l'agrandissement et la mise aux normes de la cuisine, et d'autre part la création d'une extension de la salle elle-même.

La cuisine actuelle, trop petite, ne permettait pas de séparer convenablement la zone propre de préparation des repas et de stockage de la nourriture de la zone sale de débarrasage et de nettoyage des assiettes. La décision a donc été prise de déplacer la cloison afin d'agrandir la cuisine et d'en refaire l'agencement avec de nouveaux placards et une meilleure circulation. Un réfrigérateur et un congélateur ont été remplacés pour moderniser l'équipement.

L'extension de la salle consiste en la création d'une salle de 50 m² construite en empiétant sur le parking derrière le fond de la salle. Cette nouvelle salle sera utile pour les petites réunions d'associations. Un local fermé est également créé pour le stockage des tables et chaises. Ceci améliore la sécurité en évitant que les enfants jouent sur les piles de chaises, et permet de gagner de l'espace dans la salle principale.

Le budget des travaux est de 130 000 € à quoi il faut ajouter 4 500 € d'étude de sols et de contrôle technique, et 11 800 de maîtrise d'œuvre.

Terrain de foot synthétique

Le point sur l'avancement du projet.

En préliminaire, aucune décision n'a été prise qui puisse mettre en péril le budget communal.

Avec ses 328 licenciés dans 25 équipes, ses écoles de foot labellisées, une nouvelle étape de développement devenait nécessaire pour assurer la pérennité du club.

Après avoir voté début 2016 une étude de faisabilité, la commune a participé à la CCPR à une réunion concernant le Programme d'Actions Concertées Territoriales (PACT), dans le but de mettre à jour le plan quinquennal.

A cette réunion, il y a eu la nécessité d'inscrire le terrain synthétique dans les futures possibilités de la communauté de commune, sachant que l'on pouvait abandonner le projet en fonction du résultat de l'étude de faisabilité.

Le président de la CCPR a sollicité une lettre d'intention auprès du maire. Elle lui est parvenue en novembre 2016 à titre conditionnel.

Le 28 novembre 2016, le sujet a été évoqué de manière informelle au cours d'un conseil communautaire. Après échange de points de vue des membres de l'assemblée, le conseil a donné un accord à l'unanimité pour que le projet soit porté par la communauté de commune.

Le 8 décembre, une réunion a eu lieu au conseil départemental avec tous les financeurs potentiels (État, département, fonds européens, CCPR, fédération française de football, commune, AS Perrouse) pour discuter du financement et du potentiel maître d'ouvrage.

Dans sa séance du 14 décembre, le conseil municipal a été informé du résultat de l'étude de faisabilité qui concluait à la possibilité de réaliser le terrain à l'emplacement de l'actuel terrain stabilisé.

Il est nécessaire de « distraire » 28 ares 68 du régime forestier. Compte tenu des délais nécessaires, le conseil a sollicité cette distraction sachant que cette décision pouvait être annulée plus tard.

Le 9 janvier 2017, la commission « Statuts » de la CCPR a émis un avis favorable à la modification des statuts. Le 31 janvier, la CCPR a approuvé la modification des statuts pour inclure le « terrain de foot synthétique à Perrouse » à la rubrique « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Le texte a été adopté par 33 voix « pour », 1 abstention et 1 « contre ».

Le conseil communautaire a donné pouvoir au président pour inscrire le terrain synthétique au PACT 2014-2019 et établir les projets de subvention selon le décompte prévisionnel (ci-dessous).

La participation de la commune sera étudiée avec L'AS Perrouse selon des modalités fixées en conseil municipal lorsque les coûts définitifs seront connus. Elle est estimée pour le moment à 5% du budget total.

<u>Budget prévisionnel :</u>	800 000 €
Total des subventions :	600 000 €
Contribution de la FFF ¹ :	80 000 €
Contribution de la commune :	40 000 €
Contribution de la CCPR :	80 000 €

¹ Fédération Française de Football

Les subventions proviennent du conseil départemental, de l'État (à travers la DETR ou le fonds de soutien à l'investissement) et du fonds LEADER. La participation de la région n'est pas connue à ce stade.

Forêt communale

La mise en 2x2 voies de la RN57 a nécessité la distraction du régime forestier de 226 ares 50. Le projet de terrain synthétique a nécessité la distraction de 28 ares 68.

Pour compenser ces soustractions, le conseil municipal a fait l'acquisition de plusieurs parcelles forestières pour une superficie de 251 ares 79.

Comme la loi l'y autorise, la commune s'est appropriée des « biens sans maître » pour 48 ares 70. Ceci dégage un solde positif de 45 ares 31.

Le conseil examinera toute proposition de vente par les particuliers.

Agenda du comité des fêtes :

20 octobre 2017 : Concert « Joël chante Brel » à 20 h 30 (avec la participation de Christophe Girard).

26 novembre 2017 : Bourse multi-collection

3 décembre 2017 : Super Loto

Note : compte-tenu des travaux à la salle des fêtes, le vide grenier initialement prévu le 30 avril a dû être annulé. Il sera reprogrammé l'année prochaine.

Fontaine de Villers le Temple

Nous remercions Monsieur Pierre FAIVRE qui a réalisé un muret à la fontaine de Villers le Temple.



■ Observation des étoiles

Suite à l'appel lancé en mars pour participer à une soirée d'observation des étoiles, 45 personnes se sont inscrites afin d'être prévenues de la date où la soirée aura lieu. Cette date ne peut être choisie qu'au dernier moment, en fonction de la météo et en tenant compte de la visibilité de la Lune.

La météo ayant été maussade les week-ends d'Avril (malgré de belles soirées en semaine !), la prochaine fenêtre d'observation aura lieu entre le 20 et le 31 mai. Attendons donc...

■ Syndicat des eaux

Le syndicat des eaux de Cromary-Perrouse a été créé en 1965. La longueur du réseau est d'environ 5,200 km et dessert près de 200 abonnés.

Des travaux de renouvellement d'une partie de ce réseau sont envisagés dans les prochains mois et concerneraient la section comprise entre la sortie de Cromary et l'entrée de Perrouse et la section partant du château d'eau de Perrouse et longeant la rue du stade.

Pour rappel, conformément à la loi NOTRe, l'approvisionnement en eau et l'assainissement seront de la compétence des communautés au plus tard en 2020.

■ Nouvelle facture d'eau

Vous allez prochainement recevoir votre facture d'eau éditée par le Syndicat des Eaux Cromary Perrouse. En plus, du mode de paiement classique par chèque, il existe désormais un moyen de paiement en ligne rapide et sécurisé.

Il suffit de vous connecter sur le site : <https://www.tipi.budget.gouv.fr> et de saisir les informations demandées qui figurent sur votre facture.

■ Animaux de compagnie

Les municipalités ont l'obligation de contrôler la prolifération des chats libres. À Perrouse, une convention a été établie avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de GRAY qui a déjà accueilli plusieurs chats errants et non identifiés de la commune. La stérilisation est le meilleur moyen de lutter contre la surpopulation animale et la multiplication des chats errants.

L'identification pour les chiens de plus de quatre mois et les chats de plus de sept mois est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Cette identification est réalisée par un vétérinaire qui implante une puce de la taille d'un grain de riz au niveau du cou de l'animal, sans anesthésie et sans douleur. Faute de trouver leur maître, 500 000 chats et chiens subissent une euthanasie en France chaque année. Identifié, votre chat sera retrouvé plus facilement.

Plus d'infos sur : <https://www.spagray70.org>

Horaires de tonte et d'utilisation d'engins à moteur

Comme chaque année au printemps, on assiste à des débordements dans l'utilisation des engins à moteur. Difficile de ne pas y voir de la mauvaise volonté des auteurs de ces bruits tellement les horaires sont pourtant simples à retenir.

Horaires autorisés :

Lundi à samedi : **9 h à 12 h**

14 h à 19 h 30

Dimanche et jours fériés :

10 h à 12 h

Les engins concernés sont notamment les tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, bétonnières, et tout autre engin de bricolage ou de jardinage bruyant.

N'hésitez pas à en informer poliment vos voisins s'ils ont oublié ces horaires. Si vous faites appel à une entreprise pour entretenir vos espaces verts, informez-la également de ces horaires.

Par ailleurs, évitez, par simple correction, de tondre le soir après 19h, en pensant que vos voisins sont peut-être en terrasse à prendre l'apéritif.

Le vivre ensemble repose aussi sur ces petites attentions désintéressées.